



Votre Agence :

AG CAHORS BASTIE
599, AVENUE MARYSE BASTIE
46000 Cahors

Votre Conseillère :

VIRGINIE FONTES
virginie.fontes@bpoc.fr
Tél : 05 65 23 68 30

EI - M MAMADOU DIALLO
52 BOULEVARD GAMBETTA
46000 CAHORS

Votre récapitulatif mensuel des frais d'encaissement par carte

PERIODE DU 01/02/2025 AU 28/02/2025

IBAN : FR7617807008491562112614655

Conformément à la réglementation et afin de vous offrir une plus grande lisibilité tarifaire, ce document récapitule les commissions prélevées ou à prélever liées à vos remises du mois, sous réserve des opérations de comptabilisation en cours. Il ne se substitue pas à vos factures professionnelles et n'a pas de valeur comptable.

COMMISSIONS ET FRAIS SUR CONTRATS D'ACCEPTATION

TYPE DE CONTRAT	MARQUE	ENCAISSEMENTS		COMMISSIONS (1)	
		NOMBRE	MONTANT	SERVICE COMMERCANT	DONT INTERCHANGE
PAIEMENT DE PROXIMITÉ					
	Païement avec contact				
Contrat n° 1208447	CB	16	726,24 €	4,00 €	0,95 €
	Cartes de débit	16	726,24 €	4,00 €	0,95 €
	VISA	2	197,74 €	1,09 €	0,47 €
	Cartes de débit	1	123,43 €	0,68 €	0,25 €
	Cartes de crédit	1	74,31 €	0,41 €	0,22 €
	MASTERCARD	11	315,20 €	1,74 €	0,67 €
	Cartes de débit	10	268,69 €	1,48 €	0,53 €
	Cartes de crédit	1	46,51 €	0,26 €	0,14 €
	Païement sans contact				
Contrat n° 1208448	CB	250	3 160,25 €	17,46 €	4,43 €
	Cartes de débit	245	3 089,01 €	17,06 €	4,20 €
	Cartes de crédit	4	62,64 €	0,35 €	0,16 €
	Cartes commerciales	1	8,60 €	0,05 €	0,07 €
	VISA	79	1 047,03 €	5,73 €	2,52 €
	Cartes de débit	63	860,02 €	4,72 €	1,01 €



TYPE DE CONTRAT	MARQUE	ENCAISSEMENTS		COMMISSIONS (1)	
		NOMBRE	MONTANT	SERVICE COMMERCANT	DONT INTERCHANGE
	Cartes de crédit	4	110,69 €	0,61 €	0,33 €
	Cartes commerciales	12	76,32 €	0,40 €	1,18 €
	MASTERCARD	23	327,40 €	2,58 €	1,53 €
	Cartes de débit	16	185,66 €	1,03 €	0,36 €
	Cartes de crédit	2	34,01 €	0,19 €	0,10 €
	Cartes commerciales	3	68,80 €	0,39 €	0,99 €
	Cartes hors zone Union Européenne	2	38,93 €	0,97 €	0,08 €
TOTAL		381	5 773,86 €	32,60 €	10,57 €

(1) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat 1208447 du 29/10/2024 : Conditions particulières en vigueur du 30/10/2024

Contrat 1208448 du 29/10/2024 : Conditions particulières en vigueur du 30/10/2024

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales) :

10.1 Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf accord contraire des Parties.

10.2 L'Accepteur ou l'Acquéreur peuvent chacun, et à tout moment, sans justificatif, sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent Contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi à l'autre Partie d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsque cette résiliation fait suite à un désaccord sur les modifications prévues à l'article 9 des présentes Conditions Générales, elle prendra effet à l'issue du délai visé à cet article pour l'entrée en vigueur des modifications.

Lorsque cette résiliation fait suite à une cessation d'activité de l'Accepteur, cession ou mutation du fonds de commerce, elle prend effet immédiatement.

Lorsque la résiliation intervient à la demande d'un Schéma ou de l'Acquéreur lui-même, pour des raisons de sécurité ou de fraude, notamment pour l'une des raisons visées aux articles 4 et 7 des présentes Conditions Générales, elle pourra prendre effet immédiatement. Selon la gravité des faits concernés, cette résiliation immédiate peut intervenir à la suite d'un avertissement et d'une mesure de suspension de l'acceptation prévus à l'article 8 des présentes Conditions Générales.

10.3 En cas de résiliation, l'Accepteur garde la faculté d'accepter les Cartes de tout Schéma avec tout autre Acquéreur de son choix.

Dans le cas où, après résiliation du présent Contrat, il se révélerait des impayés, ceux-ci seront à la charge de l'Accepteur ou pourront faire l'objet d'une déclaration de créances.

10.4 L'Accepteur sera tenu de restituer à l'Acquéreur l'Équipement Electronique, les dispositifs techniques et sécuritaires, le Système d'Acceptation et les documents en sa possession dont l'Acquéreur est propriétaire.

Sauf dans le cas où il a conclu un ou plusieurs autres contrats d'acceptation, l'Accepteur s'engage à retirer immédiatement de son Point d'acceptation et de ses supports de communication tout signe d'acceptation des Cartes, ou Marques des Schémas concernés.

COMMISSIONS ET FRAIS SUR SERVICES COMPLEMENTAIRES

LIBELLE DES SERVICES COMPLEMENTAIRES (*)	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Location / Abonnement de TPE	22,00 €	4,40 €	26,40 €
TOTAL CONTRAT N°1208447	22,00 €	4,40 €	26,40 €
TOTAL	22,00 €	4,40 €	26,40 €

(*) quatre catégories : "Location/Abonnement de TPE", "Prestation Telecom", "Solution de paiement en ligne", "Autres services". Si l'une ou plusieurs de ces catégories n'apparaissent pas pour un contrat, le(s) service(s) est(sont) non fourni(s) par la banque.

Modalités de résiliation des services complémentaires :

Le contrat 1208447 est conclu pour une durée indéterminée.



**Votre Banque Populaire est à vos côtés et met tout au long de l'année
son expertise à votre disposition.**

Simple et pratique ! Gérez vos comptes et services bancaires
en quelques clics et bénéficiez de toutes les fonctionnalités
utiles dans votre espace client en ligne.



www.banquepopulaire.fr



Application mobile
Banque Populaire

0005 0001 20250318*215337*RAF090 *P162314*00007248*00000002/00000002*00010007*0*

